

THÈME 6 : MANIFESTATIONS ÉCO- RESPONSABLES



ÉCO-EXEMPLARITÉ
DES COLLECTIVITÉS





MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

CONDITIONNER LES ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Plusieurs formes possibles :

- Dans le contrat de subvention, une mention de l'engagement à réduire les déchets et l'impact environnemental de l'association (Lautenbach).
- L'attribution d'une prime pour l'association jugée la plus responsable (Dannemarie).
- Le versement d'une subvention majorée si l'association réalise un évènement responsable (Dannemarie).
- Dans le règlement des critères d'attribution des subventions aux associations, l'ajout d'une mention du respect du tri (Aspach-le-Bas).
- Le versement de subventions ponctuelles, conditionnées à la mise en place de dispositifs de tri (Wattwiller).

COMMUNES :

- Aspach-le-Bas : 1 288 habitants
- Lautenbach : 1 477 habitants
- Vieux-Thann : 2 855 habitants
- Wattwiller : 1 668 habitants

DATE DE MISE EN ŒUVRE :

2024

BÉNÉFICES :

- L'incitation des associations au respect du tri et à la réduction des déchets.

POINTS DE VIGILANCE :

- La nécessité de définir clairement les critères d'attribution.
- La vérification du respect des engagements de l'association.
- La réticence des associations.